



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Santé Publique
Département Prévention Santé Environnement
Unité territoriale de la Côte-d'Or**

Affaire suivie par : Sarah HARDY
Courriel : ARS-BFC-DSP-SE-21@ars.sante.fr

**Téléphone : 03 39 59 53 52
Secrétariat : 03 39 59 53 01**

Réf. : 2025/PC02157724S0009/Photovoltaïque/Saint-Usage/SH720



Dijon, le 05 septembre 2025

**La directrice générale de l'agence régionale de santé
Bourgogne – Franche-Comté**

à

**Direction départementale des territoires de Côte-d'Or
SUCAT
57 rue de Mulhouse
21000 DIJON**

Affaire suivie par Delphine PARIS
delphine.paris@cote-dor.gouv.fr

**Objet : PC02157724S0009 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, à Saint-Usage –
Avis complémentaire**

Par courrier du 14 février 2025, l'ARS a émis un avis provisoirement défavorable au permis de construire n° PC02157724S0009, considérant la localisation du projet au droit d'un ancien site industriel pollué et l'absence de transmission de l'attestation ATTES-ALUR garantissant la prise en compte de la gestion de la pollution des sols dans la conception du projet.

Par courriel du 27 mai 2025, vous m'avez transmis une attestation ATTES-ALUR délivrée par le bureau d'étude SCE Aménagement & Environnement, établie le 27 janvier 2025. Ce document atteste de la prise en compte, par le maître d'ouvrage, des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines nécessaires dans la conception de son projet de construction et d'aménagement.

Considérant cet élément, j'émet un avis favorable au permis de construire, sous réserve de la prise en compte des autres observations formulées dans mon courrier du 14 février 2025.

Pour la directrice générale,
La responsable de l'unité territoriale
santé environnement de Côte d'Or
Graziella MIDELET